

PÔLE RURAL

*Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen
Séminaire 2012-2013 (20^e édition)*

« 20 ANS APRES : TOUTES PORTES OUVERTES.
AU COEUR DES RECHERCHES SUR LES SOCIETES ET LES ESPACES RURAUX »

Responsables : Philippe MADELINE et Jean-Marc MORICEAU

Séance du 11 février 2014

**Compte rendu réalisé par Dominique Marchand (Master 2 Histoire)
et Nicolas Abraham (Master 1 Histoire)**

Jérôme-Luther VIRET,

Maître de conférences HDR en histoire moderne à l'Université de Caen Basse-Normandie

« La Famille normande sous l'Ancien Régime »

Auteur d'un récent ouvrage intitulé « *Le sol et le sang : La famille et la reproduction sociale en France du Moyen Age au XIX^e siècle* » (CNRS Editions, 2014, 491 p.), Jérôme-Luther Viret consacre ses recherches sur la famille, le droit et la société en France à l'époque moderne. À partir de l'exemple du bourg d'Argences (Calvados), il présente deux aspects de la famille : la situation des femmes (filles ou veuves) quant à la transmission des biens et la mobilité sociale.

Il est d'abord question de la préférence masculine. L'enjeu est celui du degré de liberté des individus par rapport aux contraintes du droit porté par la Coutume de Normandie. Il faut donc comparer les actes de la pratique aux normes en cours. Droit matrimonial et droit successoral étant liés, le contrat de mariage permet aussi d'organiser la succession.

La Normandie, pays d'égalité parfaite mais entre fils, permet-elle l'ascension sociale des fils par l'exclusion des filles ou évite-t-elle l'appauvrissement du patrimoine par dispersion des biens ? La coutume précise que les filles ne peuvent demander un droit à l'héritage de leurs parents contre leurs frères et qu'elles ne retrouvent des droits que lorsqu'il n'y a plus de garçons. Dans la pratique, la fille est dotée ou réservée. Dotée, elle est exclue et ne peut rien réclamer. Quant à la réserve à partage, loin de constituer un progrès vers l'égalité, il semble qu'elle ait été souvent utilisée pour décaler le paiement de la dot et ainsi pallier les difficultés de trésorerie des parents notamment des journaliers.

Au XVIII^e l'apparition de la donation mutuelle entre époux mais seulement à défaut d'enfant permet une légère amélioration pour la veuve après 1762. Il faut par ailleurs noter la situation particulière d'Argences qui relève du droit de bourgage : les acquêts sont exceptionnellement partagés par moitié entre les époux.

L'étude de la mobilité sociale s'appuie principalement sur une série continue de rôles de taille permettant de suivre la trajectoire fiscale, les fluctuations d'imposition et de niveau de fortune des habitants. La méthode de reconstitution des familles fournit des indications sur les professions et les changements d'activités donc de revenus. La mobilité la plus forte concerne les marchands.

Les changements positifs se traduisent vers 42 ans et les négatifs après 52 ans. Face à un apparent appauvrissement de la population, la stratégie semble donc de diversifier les métiers car on constate un mouvement de paupérisation de l'ensemble des fils (comparés à leur père) : en 1736, 38 sont en dessous du seuil de pauvreté situé à 1 ou 2 livres, alors qu'ils sont 70 en 1788.

En conclusion, Jérôme-Luther Viret précise que la coutume normande reste majoritairement fidèle et conforme à la pratique des habitants de la Normandie jusqu'à la Révolution. Quant à l'aspect social, globalement, la mobilité semble structurellement descendante à Argences, notamment à la fin du XVIII^e siècle qui voit s'installer une certaine polarisation de la société. Attractif par sa fiscalité, le bourg joue le rôle de miroir aux alouettes en accueillant de nombreux migrants pauvres et sert de destination par défaut vis-à-vis de Caen ou de Bayeux.

Débat

Questions et débats ont permis de faire le constat du statut désavantageux des femmes en Normandie par rapport à leurs consœurs d'Ile-de-France, en raison d'une Coutume très favorable aux hommes, et de l'absence de correctif en faveur de la conjointe survivante (héritage, donation à part d'enfants, donation de meubles, etc.). La question de la survivance légale au bail notamment, si importante dans le milieu des artisans ou des laboureurs car conditionnant la poursuite de l'exploitation ou du fonds de commerce, reste posée en ce qui concerne la veuve.

L'intérêt méthodologique de l'étude longitudinale des rôles de taille par rapport aux études transversales habituellement pratiquées, a été souligné. Ce type d'approche a permis, avec l'exemple d'Argences au XVIII^e siècle, de mettre en évidence une mobilité sociale descendante débouchant sur une polarisation des structures sociales, les gagnants étant massivement représentés par les héritiers des gros laboureurs et par les détenteurs de contrats avec l'abbaye de Fécamp, bailleur principal de la commune. À l'inverse et contrairement aux thèses de Bernard Derouet, il y a très peu d'opportunité d'ascension sociale pour les journaliers, 7 % d'entre eux seulement parvenant au statut de laboureur, et encore le font-ils tardivement (40/50 ans) et provisoirement, car ils redescendent à leur statut premier vers la fin de leur vie. Pour Jérôme-Luther Viret, les effets de cycles de vie sont souvent surestimés par rapport à ceux de l'héritage.

Les débats ont également permis de se poser la question d'une approche nuancée de l'époque moderne se répartissant entre les XVI^e et XVII^e siècles à la société diversifiée et riche en classes moyennes, prolongeant en cela le Moyen Age, et un XVIII^e très polarisé annonçant le XIX^e siècle. Encore faut-il se débarrasser d'un raisonnement trop segmenté, le premier XVIII^e siècle, et jusqu'en 1740, étant très différent du XVIII^e siècle des Lumières et des progrès d'après 1740. À l'opposé, l'idée que les mêmes mouvements, classes moyennes diversifiées puis polarisation, effectueraient un éternel retour d'un siècle à l'autre, n'est pas écartée, l'analyse peut être gênée par l'absence de sources sur certaines périodes, le XVIII^e siècle ne constituant pas alors une exception. Seule la question des mendiants et de la marginalité induite par cette polarisation de la fin du XVIII^e siècle, vient perturber cette hypothèse car on ne peut affirmer qu'il y en avait davantage que lors des sombres années de la fin du XVII^e.

En conclusion, les sources étant majoritairement juridiques, il y a la nécessité d'une double approche, historique et juridique, qui permet de différencier la norme et l'usage de la norme, et qui offre l'occasion de se recentrer sur les problématiques du collectif, en cette période encore marquée par l'individualisme triomphant.

David GAILLARD,

Maître de conférences en géographie à l'Université de Caen Basse-Normandie

« Analyse spatiale et géomatique.

Outils d'aide à la décision et à l'innovation en milieu agricole »

La géomatique, ensemble d'outils informatiques utilisés par les géographes pour l'étude spatiale, permet de comprendre les logiques et les principes d'organisation de l'espace. Mais au-delà de sa fonction descriptive ou explicative, elle peut être aussi un outil d'aide à la décision pour les exploitants agricoles et les services administratifs.

L'espace agricole, lieu de cohabitation où les enjeux sont nombreux et les intérêts souvent divergents, est aujourd'hui de plus en plus interconnecté : par sa multifonctionnalité, l'agriculture nécessite des compromis. De fait, la volonté de mieux appréhender l'espace et les questions environnementales amène à développer de plus en plus l'usage de la géomatique.

Le premier exemple développé par David Gaillard porte sur le ruissellement dans le Pays de Caux, afin de prévenir et corriger les risques liés aux écoulements. Responsable de dégradations de la voirie, d'inondations ou encore de pollution des ressources en eau, le ruissellement est une thématique qui intéresse à la fois les hydrologues, les géologues ou encore les agronomes. Après avoir cartographié l'espace d'étude sous divers aspects, les géographes apportent un diagnostic permettant de mettre en évidence les zones les plus sensibles. Il s'agit de fournir des documents de travail aux agriculteurs, de leur proposer différents scénarios et des solutions pour réduire les écoulements. Les réalisations individuelles ayant des effets limités, l'organisation de réunions collectives permet une mise en relations des agriculteurs pour des projets d'envergure.

Le second exemple présenté par David Gaillard expose l'apport de l'analyse spatiale et de la géomatique dans l'analyse des déplacements et de la consommation en carburant des engins agricoles. Avec une motorisation accrue, la consommation de carburant ne cesse d'augmenter. Face aux enjeux environnementaux qui appellent à réduire la production de gaz à effet de serre; le projet de recherche nommé « écofuel », mené en partenariat avec la chambre d'agriculture de Bretagne, il s'agit d'équiper les tracteurs de capteurs afin de suivre instantanément leur consommation et de GPS pour suivre leurs trajets. Les données recueillies, spatialisées grâce à la géomatique permettent d'étudier les déplacements des engins agricoles sur le réseau routier ainsi que les manœuvres et déplacements intra-parcellaires ou au sein du corps de ferme. À terme, le projet vise à optimiser ces déplacements et à réduire la consommation en carburant des exploitations agricoles.

En conclusion, la géomatique et l'analyse spatiale permettent d'améliorer les connaissances théoriques. Le SIG (système d'information géographique), offrant une passerelle entre la recherche et son application sur le terrain, devient incontournable dans le secteur agricole comme support de gestion.

Questions et débat

M. Madeline rappelle que la géographie appliquée, dont fait partie la géomatique, cherche à apporter des réponses à des problèmes soulevés par les agriculteurs. Il souligne les avantages de l'outil, son côté opérationnel pour visualiser, objectiver des parcours, des pratiques, ainsi que les changements d'approches qu'il permet à l'échelle individuelle et collective, et sa capacité de renvoyer à des modèles techniques modifiables. Mais il pointe également des dangers tels que la dépendance accrue des agriculteurs face à la technique et les

dérives potentielles de la modélisation : on peut aller vers la définition de la parcelle idéale, de l'exploitation idéale. La proposition systématique de modèles techniques optimisés ne génère-t-elle pas en contrepartie, la mise à l'écart de types d'espaces qui ne correspondent plus à la rationalité des exploitations ou des pratiques agricoles ? On s'éloigne donc fortement de la dimension multifonctionnelle du monde rural qui n'a pas pour seule fonction la production.

Pour David Gaillard, même si dans l'exemple Ecofuel, le but est de comprendre et d'identifier les contraintes qui s'imposent à l'exploitant, la géomatique n'est pas une fin en soi mais un outil de compréhension qui doit nécessairement être accompagné d'une prise en compte de la dimension psycho-sociologique et culturelle. Il faut veiller notamment à respecter les schémas de décisions individuelles tout en apportant l'information nécessaire, comme par exemple, la mesure des coûts d'un investissement ou d'un effort environnemental tel que le replantage de haies. Il sert aussi à montrer les incohérences du système.

L'affirmation du caractère incontournable de ce type de démarche suscite plusieurs réactions. En effet après les injonctions productivistes et maintenant les injonctions environnementales, certains s'interrogent sur l'opportunité de se donner le temps de réfléchir et de peut-être déconstruire les façons actuelles de penser l'agriculture. Dans ce contexte, l'outil géomatique n'apparaît que comme un outil productiviste supplémentaire dont l'utilisation, plus ou moins contrainte, éventuellement payante, peut être sujette à caution. La question de la perception de tels outils par les agriculteurs est en effet posée. Celle du marché du SIG également avec le risque de passer d'un outil d'aide à la réflexion à celui d'un achat obligatoire pour accomplir certaines formalités par exemple pour remplir les déclarations PAC.

En conclusion, David Gaillard souligne que l'outil doit rester un outil de diagnostic et d'accompagnement, un support de dialogue et de réflexion dont on peut se servir en direct selon les besoins et le questionnement des agriculteurs.